

ORIENTATION UTILISATION DE TSO

Quand ? Avant le conseil de classe (entre le 4 et le 20 mai) puis validation après le conseil de classe (à partir du 29 mai).

Où se connecter ? Se connecter sur <https://teleservices.ac-orleans-tours.fr/ts/>

Deux façons de vous connecter :

OU

En utilisant le compte ATEN	En utilisant FranceConnect
<p>Les codes vous ont été donnés en début d'année pour la campagne de bourse. Pour les comptes non utilisés, ils vous ont été renvoyés début mai. Dans ce cas utiliser la partie suivante pour vous connecter :</p> 	<p>FranceConnect est la solution proposée par l'État pour simplifier votre connexion aux services en ligne. Vous l'utilisez peut-être déjà pour vous connecter sur Améli, les impôts...</p> <p>Dans ce cas utilisez la partie suivante pour vous connecter :</p> 

Que faire ?

Avant de pouvoir commencer la procédure, vous devez indiquer que vous avez pris connaissance de l'avis du 1^{er} semestre (étape réalisée via le formulaire papier en janvier. Mais vous devez à nouveau prendre connaissance de l'avis pour aller plus loin dans la procédure).

La saisie des choix définitifs est possible uniquement après avoir accusé réception de l'avis du conseil de classe pour la phase provisoire.

J'ai bien pris connaissance de l'avis provisoire d'orientation du conseil de classe.
Si je souhaite discuter de cet avis provisoire, je prends contact avec le professeur principal ou le chef d'établissement.

VALIDER

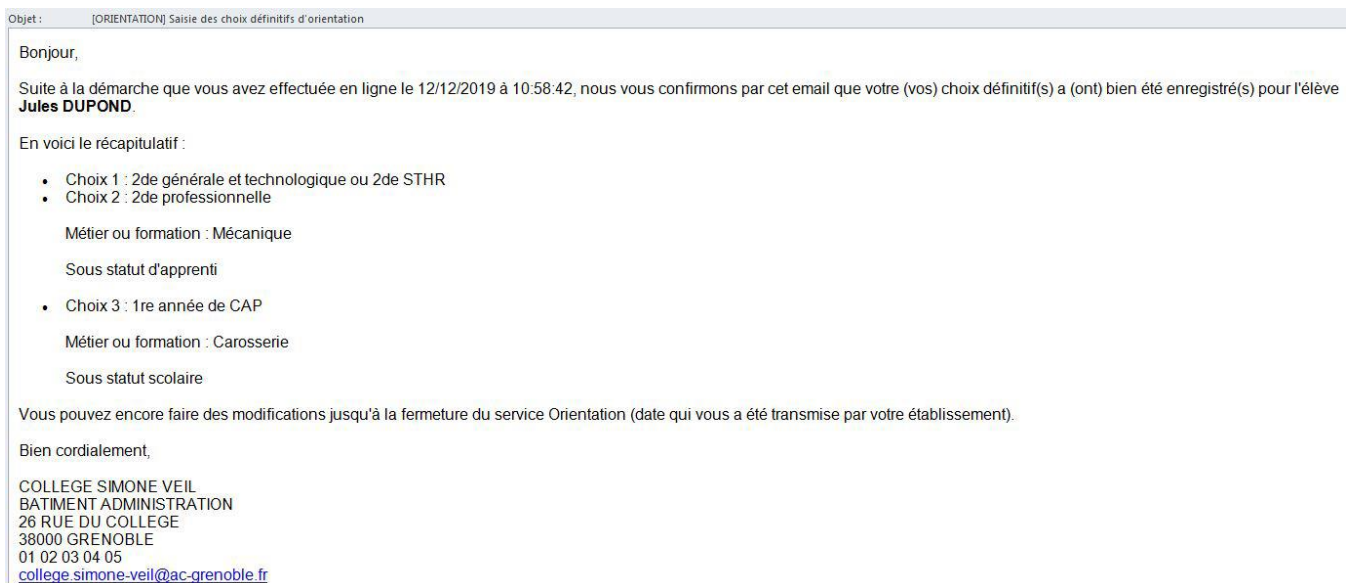
Étape 1 : Saisie des intentions d'orientation :

Comme avant le conseil de classe du premier semestre, vous devez sélectionner et ordonner la/les filière/s que vous souhaitez demander :

- 2nde générale et technologique **ou**
- 2nde professionnelle **ou**
- 1^{ère} année de CAP.

Vous pouvez saisir jusqu'à **3 intentions** d'orientation par ordre de préférence (vœu 1 / vœu 2 / vœu 3).

Un e-mail récapitulatif est envoyé au parent ayant effectué la saisie, lorsque celui-ci se déconnecte de sa session :



Étape 2 : Le conseil de classe

Le conseil de classe émet un avis (favorable ou défavorable) pour chaque intention d'orientation.

Étape 3 : Répondre à la proposition du conseil de classe

Après le conseil de classe, vous vous connectez à nouveau sur le téléservice TSO (même procédure) pour prendre connaissance de l'avis du conseil de classe et y répondre :

MON COMPTE

ACCUEIL

VIE SCOLAIRE

NOTES

ORIENTATION

EVALUATION

CLG LUCIE AUBRAC

CONTACT

SE DÉCONNECTER

ORIENTATION

1 Intentions provisoires
2 **Choix définitifs**
3 Décision

Troisième trimestre ou second semestre : PROPOSITION(S) D'ORIENTATION DU CONSEIL DE CLASSE.

Vous devez donner votre réponse.

Le conseil de classe répond au(x) demande(s) des représentants légaux :

Choix 1 : 2de générale et technologique ou 2de STHR Non

Choix 2 : 2de professionnelle Oui

Métier ou formation demandé : Pâtisserie

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Proposition du conseil de classe pour une voie d'orientation non demandée par les représentants légaux :

1re année de CAP

Métier ou formation conseillé par le conseil de classe : Mécanique

Nous acceptons la proposition du conseil de classe suivante :

2de professionnelle

1re année de CAP

Nous n'acceptons aucune des propositions du conseil de classe et prenons immédiatement contact avec le chef d'établissement

VALIDER

Deux possibilités de réponse s'offrent à vous :



Vous êtes d'accord avec la proposition du conseil de classe	Vous n'êtes pas d'accord avec la proposition du conseil de classe
<p>Si la proposition du conseil de classe est acceptée par le parent, elle devient décision d'orientation définitive prise par le chef d'établissement, et l'écran ci-dessous s'affiche :</p> <p>Vous recevez un mail de confirmation</p> <p>Fin de la procédure d'ORIENTATION (début de la procédure d'AFFECTATION)</p>	<p>Si aucune des propositions du conseil de classe n'est acceptée, l'écran ci-dessous s'affiche :</p> <p>Vous devez prendre contact sans délai avec le chef d'établissement pour traiter ensemble ce désaccord.</p> <p>Vous serez reçu par le chef d'établissement ou son adjoint qui, à l'issu d'un dialogue, indiquera la décision d'orientation retenue.</p> <p>Si le désaccord persiste, vous pourrez encore contester la décision par un recours à la commission d'appel (commission d'appel le 18 juin à Chartres, dossier à constituer pour le 15).</p>

Et après ?

Après cette phase, vous pourrez saisir les vœux précis (établissement, formation...) via le téléservice **Affectation** (TSA). Un nouveau pas à pas vous sera adressé pour cette phase.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter l'offre de formation en cliquant sur « *Affectation après la troisième* ». La saisie des vœux se fera début juin.